

## **Déménagement des Bureaux du Gouvernement Fédéral**

La disponibilité et l'accessibilité des services gouvernementaux par l'entremise de bureaux locaux contribuent à la qualité de vie d'une collectivité et favorisent la rétention de ses résidents.

Au cours des cinq dernières années, bon nombre de collectivités ont vu les bureaux du gouvernement fédéral fermer leurs portes et/ou déménager ailleurs. La centralisation de nombreux services fédéraux a entraîné des pertes d'emplois bien rémunérés et de services utiles pour un grand nombre de collectivités de petite et moyenne taille. Dans une instance, le siège social établi en Colombie-Britannique est déménagé en Alberta.

Les ministères et programmes fédéraux affectés sont les suivants : Service Canada (renseignements sur le marché du travail, Régime de pensions du Canada), centres d'appels de la GRC et Citoyenneté et Immigration Canada.

La Chambre reconnaît que le gouvernement veut rendre la prestation des services plus rentable et efficace et avalise cet objectif, mais il faudrait consulter les collectivités affectées par les réductions de service.

Lorsque le gouvernement fédéral envisage de déménager un bureau de prestation de services à l'extérieur d'une collectivité, il doit absolument consulter la collectivité d'abord pour qu'elle puisse faire part des préoccupations de ses résidents.

### **Recommandations**

Que le gouvernement fédéral :

1. Examine la centralisation de ses bureaux et son incidence sur la prestation de services aux citoyens.
2. En consultation avec le gouvernement provincial, examine des moyens d'assurer que le système de prestation des services répond aux besoins de toutes les collectivités et est fondé sur la justice et l'équité.
3. Consulte les collectivités locales avant de déménager les bureaux gouvernementaux qui offrent des services de première ligne, afin que les collectivités puissent commenter les réductions de service planifiées.